



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01072

Numéro SIREN : 528 528 532

Nom ou dénomination : EURL A.T.M.S.

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2016 sous le numéro de dépôt 4423

**A.T.M.S.**

**EURL au capital de 40.000 €  
27 LOT LE HAUT VILLAGE  
340 AVENUE RENE CASSIN  
13580 LA FARE LES OLIVIERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L.223-43 & L.224-3 DU CODE DE COMMERCE

**TRANSFORMATION DE L'EURL EN SASU**

# **CHRISTELLE FOURQUET**

---

*Commissaire aux comptes*

*Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence - Bastia*

**A.T.M.S.**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
au capital de 40.000 €

RCS SALON DE PROVENCE 528 528 532

**TRANSFORMATION DE L'EURL EN SASU**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**A.T.M.S.**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
au capital de 40.000 €

**TRANSFORMATION DE L'EURL EN SASU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Monsieur l'associé unique,

Vous envisagez de transformer votre société à responsabilité limitée unipersonnelle en une société par actions simplifiée unipersonnelle.

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2016, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

J'ai pu ainsi apprécier :

- la situation financière de la société, l'état de sa trésorerie, et, à travers elles, sa solvabilité ;
- les caractéristiques et conditions de l'exploitation, ainsi que divers facteurs de nature sociale ou économique.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de ma part en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Aix-en-Provence,  
le 1<sup>er</sup> décembre 2016

**Christelle FOURQUET**

Commissaire à la transformation

Commissaire aux Comptes

**FOURQUET CHRISTELLE**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
1367 Chemin d'Eguilles  
13090 AIX-EN-PROVENCE  
SIRET 751 723 792 00014

SIRET 531 753 102 00014  
13030 AIX-EN-PROVENCE  
1387 Chemin d'Églises  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
FOURQUET CHRISTELLE